

La Commission débattrà de l'an 2000 et de ses implications par l'intermédiaire de tous les contacts disponibles au sein de l'industrie et des États membres. Il sera prêté une attention particulière à l'impact sur les infrastructures et à la préparation de celles-ci, à l'impact sur les consommateurs et les petites et moyennes entreprises (PME) et à l'impact éventuel sur le fonctionnement du marché intérieur, notamment l'Union économique et monétaire.

La Commission, de concert avec les États membres, surveillera l'état d'avancement des travaux, échangera des informations et repérera ses meilleures pratiques tout en rendant compte régulièrement au Conseil sur l'état de préparation de la Communauté à l'an 2000 et des problèmes associés.

La Commission examinera si, dans le contexte de ses politiques sur l'industrie, les PME, la consommation et la formation, elle peut apporter une contribution supplémentaire à la sensibilisation aux problèmes liés à l'an 2000 et à leur résolution.

Au sein de la Commission elle-même, le «virus informatique du millénaire» sera traité par la Direction de l'informatique pour ses aspects centraux et par chaque Direction générale pour leurs systèmes d'information respectifs.

Depuis le milieu de 1996, la Direction de l'informatique de la Commission se consacre à la sensibilisation aux problèmes de l'an 2000. Des groupes de travail ont été constitués au début de 1997 pour analyser et résoudre les problèmes, et il a été créé fin 1997 un groupe de contact entre les services informatiques des diverses institutions.

La portée du projet a été définie en 1997 et les ressources nécessaires ont été affectées. 1998 sera l'année de définition et, éventuellement, de résolution des problèmes et 1999 sera l'année critique pour l'essai et la mise en œuvre de ces solutions. Le projet an 2000 de la Commission suit l'approche graduelle largement appliquée dans les secteurs privé et public et comporte des mesures de gestion du risque.

Quant à la prévention des nouveaux virus, la Commission améliore sans cesse le logiciel antivirus utilisé après chaque attaque. La protection contre les virus informatiques requiert un effort constant de sensibilisation des informaticiens et des utilisateurs. Elle nécessite aussi l'actualisation permanente de la technologie de détection et de destruction des virus informatiques. À l'intérieur de la Commission, le Service de sécurité et la Direction informatique organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation en coopération avec toutes les autres Directions générales. Le logiciel antivirus est en évolution constante et il est évalué, actualisé et renforcé en permanence. Les instructions d'utilisation nécessaires sont élaborées pour l'ensemble des systèmes TI.

(¹) Doc. COM(98) 102.

(98/C 304/44)

QUESTION ÉCRITE E-0114/98

posée par Anita Pollack (PSE) à la Commission

(30 janvier 1998)

Objet: Mesures au titre de l'initiative Urban

La Commission a-t-elle déjà établi un programme en vue du forum Urban prévu en novembre 1998? A-t-elle déjà fixé une date et établi une liste d'invités et de participants? Le Parlement européen sera-t-il invité à participer?

Réponse donnée par M^{me} Wulf-Mathies au nom de la Commission

(26 février 1998)

La Commission a l'intention d'organiser le forum urbain à Vienne les 26 et 27 novembre 1998 avec le soutien de la ville de Vienne. La liste des participants sera arrêtée prochainement. La Commission espère que le Parlement sera l'un des participants importants à ce forum.